



**CIRCULAIRE N°**

**DU**

**Objet :** Programme de formation des professionnel(le)s de l'enfance

**Réseaux :** Tous

**Niveaux et services :** *FOND (Mat/Prim/Ord)-*

**Période :** année scolaire 2001-2002

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement fondamental libre subventionné;
- Aux Directions des établissements du fondamental subventionnés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques et aux membres du personnel administratif et ouvrier de ces établissements ;
- Aux Directions des établissements du fondamental organisés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques et aux membres du personnel administratif et ouvrier de ces établissements ;

**Autorités :** Ministre de l'Enfance

**Signataire(s) :** Jean-Marc NOLLET

**Gestionnaires :** Cabinet du Ministre de l'Enfance – Madame Véronique WILLEMART

**Nombre de pages :** texte : 3p  
annexe : 1 brochure

**Mots-clés :** Formation enfance



Bruxelles, le 2 janvier 2002

**CIRCULAIRE n°: 80**

**Objet : Programme de formation des professionnels de l'enfance**

***Formation des accueillant(e)s extrascolaires***

L'accueil des enfants constitue une des priorités du Gouvernement de la Communauté française pour la présente législature.

Le temps de l'accueil en dehors des heures scolaires est un temps important de détente et de découvertes en tous genres pour les enfants. Il doit leur offrir les meilleures garanties de qualité. La formation du personnel accueillant est un des facteurs qui permet de rencontrer cette exigence.

En tant que Ministre de l'Enfance, garant de la volonté du Gouvernement, il m'incombe de dégager des moyens permettant d'assurer cette formation qui constitue tant une exigence sociale qu'une demande des travailleuses et travailleurs du secteur.

Au cours de ces dernières années, les PO et directions d'écoles de l'enseignement subventionné, des chefs d'établissement de l'enseignement organisé par la Communauté française ont déjà, avec l'aide financière des pouvoirs politiques régionaux et communautaires, investi dans la formation du personnel des « garderies » scolaires.

Cette année encore, nous voulons donner la possibilité à un nombre beaucoup plus important de PO et de directions d'offrir à leur personnel d'accueil l'occasion de suivre une formation. L'intervention financière importante de la Communauté française permet que ces formations soient gratuites pour ces encadrant(e)s.

Ces formations sont organisées en modules de base et en modules approfondis pour les personnes qui auraient déjà suivi un module de base.

Pour les accueillant(e)s des garderies dans les écoles, l'objectif de la formation est de leur permettre de s'approprier et de formuler un certain nombre de conceptions éducatives, d'éléments de connaissance de l'enfant, de travailler sur les rôles de l'accueillant(e), sur la relation éducative (considérer l'enfant comme une personne active, capable d'exprimer ses désirs et besoins), sur la recherche d'attitudes professionnelles face aux transgressions des enfants (règles et limites dans l'éducation), etc.

Il s'agit aussi de permettre qu'ils(elles) bénéficient d'une plus grande valorisation sociale sur base d'une meilleure compétence professionnelle ; de développer et d'enclencher des processus de reconnaissance des autres personnes avec qui ils(elles) sont en contact (enseignants, parents, enfants, supérieurs hiérarchiques...), etc.

Vous trouverez le contenu de ces formations et les modalités pratiques d'inscription dans la brochure jointe à la circulaire. Les informations qui vous concerne directement se trouvent en page 12 à 25 pour les formations organisées par le FRAJE, les CEMEA, l'Institut central des Cadres, l'Ecole des Parents et Educateurs, Re-Sources-Enfance et la Boutique de Gestion.

Je ne doute pas que vous réserverez à ce programme toute l'attention qu'il mérite et que vous veillerez à ce que le personnel d'accueil et toutes les personnes concernées soient dûment informées.

**Le Ministre de l'Enfance,**  
chargé de l'Enseignement fondamental,  
de l'Accueil et des missions confiées à l'ONE

**Jean-Marc NOLLET**